



Tél : 01.76.82.64.52  
cgtflins@free.fr  cgt.flins

# Votez

- ⇒ **Pour** un syndicat qui réclame de véritables augmentations de salaire et ne négocie pas 0%
- ⇒ **Pour** un syndicat qui ne signe pas pour qu'on nous vole 18,5 jours de congés
- ⇒ **Pour** un syndicat qui réclame des embauches et ne signe pas 8.260 suppressions d'emplois

## Votez C.G.T.

### Nos interventions au Comité d'Etablissement

Quand on nous parle de C.E., de Comité d'Etablissement, on a souvent en tête les œuvres sociales (chèques vacances, voyages, spectacles, etc...) Mais le Comité d'Etablissement, c'est aussi là où sont discutés et votés chaque mois les projets importants comme les accords, les suppressions de postes, etc...

Ces accords sont très souvent des attaques contre les travailleurs comme **l'accord de compétitivité qui a permis à la direction de nous voler 18,5 jours par an**. Ces journées sont maintenant travaillées gratuitement. Cela lui a permis aussi de supprimer **8.260 emplois dans tout le groupe**.

Dans chaque réunion du Comité d'Etablissement, nous posons régulièrement une quinzaine de questions concernant tous les problèmes que rencontrent les travailleurs des différents secteurs.

C'est pour nous l'occasion d'y défendre le point de vue des travailleurs, de dénoncer les conditions de travail qui se dégradent et de revendiquer des embauches en CDI, des créations de postes, etc...

En 4 ans, nous avons posé plus de 500 questions.

Nous faisons un compte-rendu dès le lendemain dans notre tract aux portes des informations les plus importantes annoncées par la direction et nous dénonçons et rendons public ses mauvais coups.

Le Comité d'Etablissement est un moyen de défendre les intérêts des travailleurs.

**Voter C.G.T. en C.E. comme en D.P  
c'est nous donner plus de force pour faire entendre votre voix  
auprès de la direction.**

## Loi MACRON : Loi pour les patrons

La loi MACRON ce n'est pas que le travail du dimanche. C'est tout une panoplie de lois qui, mises bout à bout représentent un arsenal pour les patrons contre les droits des travailleurs.

En voici quelques-unes.

### **Contrat de travail :**

Il s'agit de permettre des contrats de travail qui ne relèvent plus du droit du travail mais de droit civil !

Autrement dit, ce type de contrat ne donne pas au salarié la protection et les avantages des contrats collectifs (conventions collectives).

C'est un contrat dit « de gré à gré » ; « d'égal à égal » entre le patron et son salarié. Pas besoin d'avoir fait polytechnique pour comprendre que ces contrats seront revus à la baisse par rapport à ce qui existe.

### **Travail du dimanche :**

La gravité de la loi Macron pour faire travailler des femmes pauvres et précaires ou des étudiants désargentés le dimanche et de nuit n'est pas encore perçue dans toute son ampleur. Parce qu'il est prétendu que c'est le règne du volontariat.

Le président a officialisé ce mensonge : Or aucun salarié ne peut décider de travailler le dimanche. C'est toujours le patron qui décide seul. Essayez d'être volontaire si votre patron ne veut pas ! Essayez de n'être pas volontaire si votre patron veut !

### **Plans de licenciements collectifs dans les entreprises de plus en plus sauvages :**

La loi Macron simplifie pour les patrons les licenciements dans les entreprises de plus de 50 salariés. Comme s'il n'y avait pas assez de chômeurs !

**Face à la volonté du MEDEF de réduire les droits des salariés,  
les rémunérations en aggravant l'exploitation  
il faut un syndicat décidé à s'opposer à ces attaques.**

**La CGT est ce syndicat.**

**Votez et faites voter  
pour les candidats de la C.G.T.**

## PRESSES : Nos congés nous y tenons !

En décembre, la direction a annoncé que l'atelier des presses ne fermerait que 2 semaines cet été. Cela a suscité de l'inquiétude et de la colère.

La direction l'a ressenti et elle a reculé en ajoutant une semaine supplémentaire de fermeture et s'est engagée à accorder 4 semaines de congés à tous ceux qui le souhaitent.

Cette semaine, la direction a rendu les feuilles de congés de la majorité des travailleurs. Il reste quelques cas non réglés. Nous sommes déterminés à ce que TOUS obtiennent les congés qu'ils souhaitent.